



Club Inter-sports et de Haute Montagne

Le haut Quercy à vélo

Séjour en étoile du 22 au 29 Août 2026



A partir d'un gîte en pleine campagne, à mi-chemin entre Souillac et Brive, nous rayonnerons à la découverte des beaux villages de Collonges-la-Rouge, Turenne, Carennac, Beaulieu, Rocamadour ... et d'autres sites comme les jardins d'Erignac ou les bords de la Dordogne. Les circuits seront d'environ 70 km en pratiquant une allure moyenne sur des routes souvent vallonnées.

Organisatrices : Marie-Annick Savoyen (06 70 06 89 28) et Catherine Bertin (06 27 54 03 05)

Hébergement : Dans une belle maison de location avec piscine, en chambres de deux à quatre personnes.
Draps et serviettes inclus.
Groupe de huit personnes au maximum.

Inscription : Auprès de Marie-Annick Savoyen, à contacter au préalable, avec envoi du bulletin d'inscription ci-après et des chèques liés, sous réserve d'être à jour de la cotisation annuelle du CIHM.

Transport : **Train Intercités avec vélo non démonté** pour Brive ou Souillac (à 23 km de l'hébergement dans les deux cas).
Vous pouvez dès à présent prendre vos billets.

Prix : **300 euros pour 7 nuits pour l'hébergement** (sur la base de 8 personnes)
Prévoir en sus le prix des diners et apéritifs partagés, à préparer par nos soins, et les pique-niques du midi.

A ne pas oublier : en plus d'un vélo en bon état, prévoir une chambre à air de rechange, une pompe, un kit de réparation et votre maillot de bain.

- papiers d'identité, carte vitale et papiers d'assurance.

Le Quercy en vélo, séjour du 22 au 29 Aout 2026

Bulletin d'inscription et chèques à adresser à Marie-Annick Savoyen , 4 rue Montebello, 78000 Versailles.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel portable :

Adresse mail :

Personne à prévenir en cas d'accident : Nom :

Tel :

Assureur :

N° contrat ou sociétaire :

Tel :

Je déclare être à jour de ma cotisation CIHM.

Je viendrai en voiture / en train.

Les organisateurs sont des bénévoles. Ils ne sont ni des guides, ni des moniteurs, ni des accompagnateurs professionnels. Chaque participant est responsable de sa propre sécurité et doit respecter le Code de la Route. Une assurance individuelle est très vivement conseillée (voir les informations sur le site du Cihm). Désistement : retenue forfaitaire de 15€ quelles que soient la date et la cause du désistement. En absence de remplacement, les frais engagés pour la location seront retenus.

Pour ma réservation je joins deux chèques de 150 euros (dont un sera encaissé à réception) à l'ordre de Marie-Annick Savoyen.

Le :

signature :